Charte "TIR À L'ARC"

1er Septembre 2026

I - DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ

Le tir à l'arc est un sport de précision et de concentration dans lequel les archers tentent de tirer leurs flèches au centre d'un blason avec leur arc. En intérieur, les archers tirent à 18 mètres et en extérieur, à 10, 18, 20, 30 mètres, jusqu'à 70 mètres.
Au SABJ, nous acceptons les arcs classiques, les arcs à poulie et les arcs « longbows ».

II - EFFECTIF, LIEU, HORAIRE

Avec trois animateurs diplômés FFRS, nous n'acceptons pas plus de 30 archers à chaque séance.
Les séances se déroulent les mardis et vendredis de 11H40 à 13H40 et le samedi de 14h à 16h (le samedi, uniquement pour les archers expérimentés) au gymnase du Palais des Sports de Bourgoin-Jallieu et sur le terrain extérieur dès avril, si le temps le permet.
En extérieur, les horaires peuvent être modifiés en fonction de la chaleur estivale. Souvent, en été, la pratique s'exerce de 9h à 11h.
Nous avons négocié avec la mairie la possibilité de faire du tir à l'arc toute l'année. Ainsi, en juillet et en août, l'activité est maintenue si les animateurs sont disponibles.

III - DÉROULEMENT D'UN ENTRAÎNEMENT

Une séance se compose du montage des arcs, d'un échauffement et d'une séance de tirs supervisée par un animateur.
L'animateur responsable des tirs, place son blason le plus à gauche afin de voir d'un coup d'œil si les archers sont prêts ou en difficulté.

Les ordres du responsable des tirs sont simples

- **" Au pas de tir ! "** : les archers se mettent en place sur la ligne de tir. L'animateur a vérifié que personne n'est présent dans la zone de tir.
- **" Encochez et tirez ! "** : les archers peuvent commencer leurs phases de tir en silence pour respecter la concentration de chacun.
- **" Halte au tir ! "** : En cas d'urgence pendant la phase de tir, l'animateur ordonne aux archers de baisser immédiatement leurs arcs et de désencocher la flèche pour la remettre dans le carquois.
- **" Aux flèches ! " ou " aux résultats ! "** : Les archers vont tranquillement jusqu'à leurs blasons pour analyser leur volée et compter leurs points ; ensuite ils arrachent les flèches des blasons en faisant attention qu'aucun archer ne soit à moins d'un mètre d'eux pour éviter tout accident.

IV - COMPORTEMENT

Une règle ancestrale perdure encore aujourd'hui : les archers se saluent quand ils arrivent sur le lieu de tir.

En participant, l'adhérent s'engage à partager les valeurs de respect, de solidarité qui sont l'esprit du Club. Il est tolérant et courtois avec les autres pratiquants, le responsable d'activité et avec les animateurs.

L'inscription implique une pratique régulière et la ponctualité (arrivée à l'heure et départ à la fin du cours selon les règles imposées par les assurances).

En cas d'absences répétées non justifiées, l'adhérent ne sera pas prioritaire pour l'inscription de l'année suivante. Si possible avertir les responsables en cas d'absence prolongée. Aucun rattrapage n'est accordé.

V - SÉCURITÉ

La sécurité des membres est la priorité absolue du Club. Afin que la pratique sportive reste un plaisir et se déroule dans les meilleures conditions, chaque participant s'engage à respecter les règles suivantes :

- **Avis médical :** Il est vivement recommandé de consulter son médecin traitant avant de débuter l'activité et de signaler aux animateurs toute contre-indication ou évolution de son état de santé.
- **Écoute de soi :** Chaque séance est adaptée aux capacités du groupe. Les participants sont invités à progresser à leur rythme, sans esprit de compétition, et à cesser immédiatement l'exercice en cas de douleur, de vertige ou de fatigue anormale.
- **Hydratation et équipement :** Pour prévenir les blessures, le port de chaussures de sport adaptées est obligatoire. De plus, il est demandé à chacun d'apporter une bouteille d'eau pour s'hydrater régulièrement tout au long de la séance.
- **Consignes de l'encadrant :** Le respect des consignes données par l'animateur est impératif pour garantir la sécurité du groupe et le bon usage du matériel mis à disposition.
- **Signalement des incidents :** Obligation pour les participants de signaler immédiatement aux animateurs ou responsables tout malaise, chute ou défaillance technique du matériel.
- **En cas de besoin, les secours sont appelés.** Les animateurs ne sont pas habilités à donner des soins ou des médicaments. Seuls les premiers gestes appris au PSC1 peuvent être prodigués. Une déclaration d'accident doit être établie dans les cinq jours, selon le protocole FFRS.
- **Procédure d'urgence :** Rappel de l'obligation de respecter les consignes d'évacuation des locaux en cas d'alerte incendie. Indiquer l'emplacement de la trousse de secours et des numéros d'urgence.

VI - SPÉCIFICITÉ DE L'ACTIVITÉ

La sécurité est essentielle dans cette discipline.
N'oublions pas qu'un arc est une arme de catégorie D.

Tout manquement volontaire aux règles de sécurité listées ci-dessous sera sanctionné proportionnellement à sa gravité*.

La sécurité avec les autres archers
Ne jamais mettre de flèche sur son arc et tirer avant que tout le monde soit de retour derrière la ligne de tir.
Ne pas pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.
Ne jamais toucher l'arc d'un autre archer en position de tir.
Ne jamais passer devant des archers en position sur la ligne de tir, de près ou de loin.
Ne pas rester sur la ligne de tir une fois ses flèches tirées, se retirer de plusieurs mètres.
Ne pas rester à moins d'un mètre d'un archer qui récupère ses flèches de son blason.
Ne pas courir sur la zone de tir.

La sécurité pour soi
Des chaussures de sport sont obligatoires dans le gymnase. Les tongs ou les nu-pieds sont interdits dans le gymnase et en tir extérieur.
Les vêtements sont importants : le passage de la flèche ne doit pas être gêné par un vêtement trop ample ; il faut favoriser des hauts avec des manches prêts du corps ou porter un plastron de poitrine.
Un protège-bras est essentiel pour éviter les brûlures à l'avant-bras.
Ne pas tirer avec du matériel endommagé, c'est aussi valable pour la corde et les flèches
Des flèches trop courtes peuvent occasionner des blessures graves à la main.
Ne pas lâcher la corde sans flèche, cela peut abîmer la structure du matériel, notamment les branches.
Aborder les blasons de côté pour ne pas se blesser avec les flèches.

* **Sanction** : selon la gravité de la faute, la sanction peut aller d'un simple avertissement avec rappel des consignes, à l'exclusion définitive de l'activité (validée par le Bureau du SABJ).

Si tu es nouveau :
Tu as droit à deux séances gratuites après lesquelles tu seras en mesure de savoir si tu souhaites t'inscrire au tir à l'arc ou pas.
Pour commencer, tu dois être à l'écoute du responsable et des animateurs.
Si tu décides de t'inscrire à l'activité pour la saison, pour des questions d'hygiène, tu devras acheter le matériel suivant : protection du bras, carquois, dragonne, palette, flèches.
L'ensemble est vendu en kit au prix de 59€. Le kit doit être acheté après le deuxième essai.
Dans la limite de notre stock, le club peut prêter un arc d'initiation pour un trimestre.
Au-delà, l'archer doit venir avec son propre matériel. (kit perfectionnement à partir de 400€ en Archeries).

VII - Conclusion

Cette charte n'est pas une contrainte mais un engagement personnel de faire vivre le groupe dans les meilleures conditions possibles. C'est avec cette autodiscipline que nous découvrirons tous ensemble les joies et les plaisirs de cette activité, ce qui va nous permettre de retrouver ou de garder les sensations si agréables de tous les sports d'adresse. Amusons-nous et bonnes volées à tous.

Nom – Prénom

Je déclare avoir pris connaissance de la charte « tir à l'arc », et je m'engage à en respecter les clauses.

Date et Signature